Réf. Farde e-Assemblées : 2539349

N° OJ : 111

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/09/2023

Objet : Asbl "L'Estampille, espace d'art et de création".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi concernant le contrôle de l'attribution et de l'utilisation de certains subsides;

Vu la décision du Conseil communal du 17 décembre 2001 concernant le contrôle de l'utilisation de certains subsides;

En application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu les sommes prévues à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2023;

Considérant que la demande entre dans les critères de subside de fonctionnement;

Considérant que les projets de l'asbl visent à promouvoir la cohésion sociale;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique.- Octroyer un subside de 3.000,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2023 à l'Estampille asbl "espace d'art et de création", rue de Pavie 75 à 1000 Bruxelles, pour le fonctionnement de l'asbl dont le but majeur est faire de l'art et de la culture un outil d'échanges et de dialogues sous forme de galerie d'art associative.

Annexes :